

## Annexe D

### Comptes-rendus des réunions organisées en présence des jardiniers

Plusieurs réunions ont été organisées par la municipalité en présence des jardiniers aux dates suivantes :

- 15 juin 2020
- 7 novembre 2020
- 12 décembre 2020
- 6 février 2021
- 18 septembre 2021

**Lors de la réunion du 15 juin 2020**, le Maire a indiqué aux représentants de l'Association que le Département avait retenu le site des Jardins Familiaux pour la construction du collège. A cette occasion, il leur a également indiqué les autres sites qui avaient été proposés au Département, ainsi que les raisons pour lesquelles les autres sites n'avaient pas été retenus au profit de celui des Jardins Familiaux. Il est indiqué dans le compte-rendu de cette réunion que les représentants de l'Association n'ont opposé aucun refus, ni rejet à cette nouvelle et qu'ils ont compris le choix de ce terrain pour l'implantation du collège. Lors de cette réunion, la Mairie et les représentants de l'Association ont également évoqué la relocalisation des Jardins Familiaux et notamment des sites potentiels, en établissant un premier classement par ordre de préférence :

1. Le terrain HERIOT, CDEA et TOTAL MARKETING (terrain finalement non retenu au sud du territoire communal)
2. Le terrain du Ministère de la Justice (terrain finalement retenu au nord du territoire communal)
3. Le terrain près des Joncs-Marins (terrain immédiatement écarté car considéré comme étant trop proche des habitations des Joncs-Marins)

**La réunion du 7 novembre 2020** entre la Mairie et les Jardiniers de l'Association a permis de mettre en évidence le fait que l'ensemble des jardiniers a conscience de la nécessité d'un collège à Fleury-Mérogis, la majorité ayant conscience que le collège ne pourra se faire ailleurs que sur les jardins familiaux.

Sur le choix du site des nouveaux jardins, près du pont de la Francilienne (terrain HERIOT, CDEA et TOTAL MARKETING), les jardiniers se sont exprimés :

- Selon les jardiniers, le site présenté est trop éloigné des habitations. Cet endroit nécessite un déplacement en voiture, voire en bus pour ceux qui n'ont pas de moyens de transport, par conséquent trop coûteux pour de nombreux jardiniers ;
- Les occupations illégales du terrain à proximité représentent d'autre part un risque pour les récoltes.

Par conséquent, l'ensemble des jardiniers refuse ce site et proposent le site du ministère prioritairement afin d'y relocaliser les futurs jardins.

**Sur la décision du site d'implantation d'un collège sur les jardins familiaux, les réactions qui visent des incidences potentielles du projet sur le bien-être et la santé humaine ont été les suivantes :**

- Craintes des nuisances liées aux collégiens, à la circulation, les parkings dans le secteur. Projet situé dans un cadre naturel apprécié des habitants car au cœur des habitations ;
- Mise en culture depuis des années, ces jardins libèrent du stress, permettent de nourrir des familles, et de combler les fins de mois difficiles. Présence d'arbres et d'animaux dans ces jardins. Il va falloir des années pour la mise en culture dans les nouveaux jardins ;
- Le choix de cette implantation, et donc de supprimer les actuels jardins, n'a pas des conséquences uniquement pour 64 jardiniers mais pour 64 familles ;
- Pourquoi ne pas mettre le collège proche de la Francilienne, là où il est prévu d'implanter les futurs jardins ?

- Pourquoi ne pas dépolluer partiellement le site des 7 ha pour accueillir le collège ? Ce à quoi un autre jardinier répond qu'une telle solution pose un problème sanitaire pour les élèves qui devront, dans ce cas, supporter la pollution à proximité, celle non retirée ;

**Les réponses suivantes ont été apportées en lien avec les incidences potentielles du projet sur le bien-être et la santé humaine :**

- Un collège situé au cœur des habitations et qui plus est entre les deux groupes scolaires primaires n'est pas une incohérence urbaine au contraire. La plupart des collèges sont situés en centre ville ;
- La nature en ville est un sujet que la Municipalité a également à cœur. Parallèlement aux nouveaux jardins familiaux, un travail est mené pour développer des jardins partagés à travers la ville ;
- La municipalité de Fleury-Mérogis a en effet à cœur d'offrir les meilleures conditions aux élèves de la commune pour étudier et réussir. Cette proximité participera à l'objectif fixé d'une part de réussite scolaire mais aussi de réduction du décrochage scolaire : en effet, un collège situé à proximité conduit l'élève à passer moins de temps dans ses déplacements, à la possibilité de déjeuner au domicile familial et ce faisant d'alléger ainsi le cartable des cours du matin pour les remplacer par ceux de l'après-midi. Par conséquent en améliorant son confort, l'élève est plus à même de réussir scolairement. Ces conditions offertes pour l'enfant, le sont également pour sa famille ;
- Les jeunes ne doivent pas être considérés comme une nuisance. Ils ne sont pas plus délinquants que certains adultes. Un collège n'est pas une usine pétrochimique ;
- Même si la Municipalité aurait préféré une implantation du collège sur les 7ha, le choix du site des jardins familiaux est une réponse de proximité pour les familles et notamment pour les collégiens dans leur quotidien ;

**Lors de la réunion du 12 décembre 2020**, les membres de l'Association ont fait part de leurs exigences concernant la conception des futurs Jardins Familiaux. Au cours de la première partie de la rencontre, les participants ont été invités à faire part de l'histoire qui les lie aux jardins familiaux. À travers leur récit, au-delà de l'attachement affectif, ce sont la place et le rôle de ces espaces au sein de la commune et pour ses habitants qui ont été soulignés.

- a. Une activité centrale dans le quotidien des usagers
- b. Un accès à une vie saine
- c. Un lieu de transmission des savoirs

Puis, les membres de l'Association présents ont indiqué que le terrain appartenant au ministère de la Justice répondait à l'ensemble de ces critères, avec notamment :

- La mise en place d'un règlement intérieur rappelant les engagements et principes auxquels devront répondre les jardiniers, et ce, afin d'éviter certains comportements constatés par le passé ;
- La définition précise des modalités de fonctionnement des futurs jardins, portées à la connaissance de tous les bénéficiaires, et notamment les modalités de gestion, de répartition des tâches et charges ainsi que les modalités d'information ;
- La reconfiguration des parcelles (baisse du périmètre des jardins afin d'en créer davantage, la délimitation claire des parcelles, installation d'équipements indispensables, modalités de circulation et réalisation d'espaces communs...) ;
- L'accessibilité du futur terrain.

**Lors de la réunion du 6 février 2021**, une discussion s'est tenue entre la Mairie et 16 jardiniers appartenant à l'Association des Jardins Familiaux, afin de poursuivre les échanges autour de l'avenir des Jardins Familiaux. La discussion a porté sur les propositions de site faites par la Mairie, à savoir :

- a. Le terrain du Ministère : l'ensemble des jardiniers présents ont indiqué que cette parcelle apparaissait comme la plus adaptée. La Mairie a informé les jardiniers de l'état d'avancement des discussions avec

le Ministère. En ce qui concerne les parcelles à cultiver, il a été souligné l'importance de garantir une taille d'environ 100 mètres carrés minimum pour chacune des parcelles. Une dimension inférieure à celle des parcelles actuelles mais qui permettrait à la fois d'accueillir davantage de jardiniers, tout en laissant la possibilité à une diversité des espèces cultivées et à des aménagements individuels (bancs, table, cabanon, etc.). La symétrie a également été évoquée, avec une préférence pour des parcelles à angles droits, pour plus de facilité dans les travaux de jardinage. Concernant l'entretien des cultures : Afin de favoriser l'épanouissement des espèces plantées, une vigilance de la collectivité concernant la qualité de la terre est demandée. Des garanties concernant l'accessibilité tant des points d'eau que des outils sont attendues. A notamment été proposé le principe d'un point d'eau pour 8 parcelles.

- b. Le terrain privé près du Pont de la Francilienne (terrain HERIOT, CDEA et TOTAL MARKETING) : considéré comme trop exposé à la pollution et aux nuisances sonores mais également isolé et nécessitant des coûts de déplacement significatifs ;
- c. Le Parc de la Greffière : volonté des jardiniers de ne pas soustraire cet espace aux familles qui le fréquentent actuellement ;
- d. Les terrains dans le quartier des résidences : l'un des terrains (rue de l'Essonne), considéré comme trop exposé à la pollution et aux nuisances sonores ; pour les autres terrains : déjà investis par d'autres habitants et volonté des jardiniers de ne pas les soustraire à d'autres personnes ;
- e. Le terrain dans le quartier des Aunettes : même réflexion que précédemment : terrain déjà investi par d'autres habitants.

**Lors de la réunion du 18 septembre 2021**, a été abordée à nouveau la question de la relocalisation des Jardins Familiaux. Il a été rappelé que le terrain du ministère était le terrain privilégié par la commune dans la mesure où les membres de l'Association ayant participé aux précédentes réunions avaient exprimé le souhait d'une relocalisation des jardins à cet emplacement. La Mairie a ensuite fait connaître aux membres de l'Association les possibilités de stockage des outils, mais également l'assurance de ces outils et leur recensement.

## COMPTE RENDU

REUNION DU 15 JUIN 2020

AVEC LES REPRESENTANTS DES JARDINS FAMILIAUX

- Olivier CORZANI, maire
- Vincent CLEDIERE, directeur de cabinet
- Roger PERRET, adjoint au maire chargé du cadre de vie, jardinier
- Christian MASSE, président association des Jardins familiaux
- Julien FIARI, jardinier
- Michel MAILLARD, trésorier association des Jardins Familiaux
- Laurence MOREAU, responsable urbanisme, mairie de Fleury-Mérogis

Objet : Le collège/les jardins familiaux

Présentation et remise par le Maire du courrier du 9 juin 2020 du Département aux 3 adhérents présents invités de l'Association des jardins Familiaux.

La commune de Fleury-Mérogis a été retenue parmi les 5 communes du secteur (Ris-Orangis, Bondoufle, Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis et Brétigny-sur-Orge). Elle a été retenue notamment pour l'un de ses sites proposés, le terrain des Jardins familiaux ; les 7 ha, pollués faisant l'objet d'une instruction judiciaire en cours. Les 3 autres sites non retenus sont également exposés aux invités avec les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus. Présentation également du contexte des effectifs scolaires et de leur montée prévue encore dans les prochaines années. Une solution d'attente avec Bondoufle mais qui ne peut perdurer, où cette commune elle-même va voir ses effectifs également augmenter. Il est impossible pour la Commune de laisser passer cette opportunité attendue depuis plus de 30 ans.

Les 3 représentants n'opposent aucun refus ni rejet. Sont même plutôt satisfaits de cette nouvelle. Rappellent la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre par Roger Clavier, maire de Fleury-Mérogis en 1978, et comprennent ce choix qui plus est du terrain dans la mesure où il se situe au cœur des équipements collectifs scolaires. Ce site présente l'avantage d'autre part d'être à proximité des habitations. Ce qui est justement présenté comme un inconvénient pour les jardins familiaux en raison du bruit généré par certains adhérents au comportement peu exemplaire.

Le Département prévoit une livraison en 2025 de l'établissement et pour ce faire une mise à disposition dans un an du terrain d'assiette. La démarche municipale va dans le sens d'une concertation avec l'Association pour retrouver un espace qui compenserait la nouvelle affectation des jardins existants. 56 jardins développent chacun une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>, les 8 derniers réalisés ont une surface de 180 m<sup>2</sup>. Après avoir présenté une idée de relocalisation de ces 64 jardins, le terrain du ministère de la Justice, il est demandé aux Représentants de l'Association de proposer d'autres sites sur la Commune pour relocaliser ces 64 jardins existants : soit dans leur ensemble, soit en groupes.

Ces Représentants proposent les terrains face à la salle des familles. Vérifier la surface (voir tableau ci-dessous) de même que la faisabilité d'aménagement spécifique. Classé en zone naturelle, vérifier faisabilité PLU, le cas échéant faire évoluer le PLU afin de permettre des aménagements (PB pour le calendrier). Voir aussi l'AEV qui a un droit de priorité dans le cadre de son PRIF sur ces terrains (excepté AM1), voir aussi le prix proposé par le propriétaire HERIOT. Pas d'achat de terrain au-delà de 40 000€. Les représentants en conviennent. Pour TOTAL MARKETING, en revanche plus facilement négociable (la société attend d'ailleurs une offre de la part de la mairie) ;

| propriétaire                    | surface en m <sup>2</sup> | vocation au SCOT | zonage PLU                               | PRIF      |
|---------------------------------|---------------------------|------------------|--|-----------|
| <b>SCI LES CHARDONS</b>         |                           |                  |  |           |
| AM 244                          | 9 848                     | pas de réservoir | Nn situé en lisière des 50 m de la forêt | intérieur |
| <b>TOTAL MARKETING</b>          |                           |                  |  |           |
| AM 1                            | 2 669                     | pas de réservoir | Nn                                       | hors      |
| <b>CDEA</b>                     |                           |                  |  |           |
| AM 265 sur 4 166 m <sup>2</sup> | 1 300                     | pas de réservoir | Nn                                       | intérieur |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>13 817</b>             |                  |  |           |

PRIF, périmètre d'intervention foncière de l'AEV

Il y a également le terrain au sud du quartier des Joncs-Marins, mais trop près des habitations selon l'Association.

Classement par ordre de préférence des futurs sites :

- 1 Le terrain HERIOT, CDEA et TOTAL MARKETING
- 2 Le Ministère de la Justice
- 3 Le terrain près des Joncs-Marins

L'idée des jardins partagés est à creuser. Il pourrait s'agir à la fois de jardins familiaux mais aussi de jardins partagés. En fonction des problématiques rencontrées avec certains adhérents, il y aura lieu de réfléchir sur la compensation ou pas à leur allouer.

Prochaines étapes :

- Délibération en conseil municipal en septembre en réponse au Département
- Présence du Maire à l'assemblée générale de l'Association des jardins familiaux en novembre prochain

Nb/ les jardiniers réitèrent leur demande formulée en 2016 de gratuité de l'occupation du terrain, étant donné la fin du remboursement du prêt par la Commune pour l'aménagement de ce terrain. De cette demande, l'Association a obtenu un loyer divisé par 2. De 8 euros, le loyer est passé à 4€ par jardins payables par semestre.

Attention, toute occupation du domaine public donne lieu à une redevance. Faut-il remettre en question une obligation inscrite dans le code général de la propriété des personnes publiques ou valoriser l'occupation faite par les autres associations qui ne s'acquittent de rien, (prêt de salle, de matériel etc.)

Le titre de recettes à l'attention de l'Association sera émis fin juin. Ce titre intervient à terme échu. En revanche, il est possible de se poser la question d'un paiement en décembre 2020 compte tenu du déménagement prévu et de la gêne occasionnée.

## COMPTE RENDU

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2020

AVEC LES JARDINIERS DES JARDINS FAMILIAUX

- Olivier CORZANI, maire
- Roger PERRET, jardinier de l'Association et adjoint au maire en charge du cadre de vie et de la démocratie locale
- Espérance NIARI, jardinière de l'Association et adjointe au maire en charge des ambitions et des droits pour les enfants et les jeunes
- Alice FUENTES, adjointe au maire en charge des droits à l'éducation et vie scolaire
- Mélanie BARBOU, conseillère municipale déléguée en charge de la place de la nature et de l'animal dans la ville
- Vincent CLEDIERE, directeur de cabinet
- Laurence MOREAU, responsable de l'urbanisme
- Jardiniers, voir liste d'émargement annexée

### Objet réunion :

Présenter aux jardiniers le contexte de la décision de construire un collège sur le terrain des Jardins familiaux.

Concevoir les nouveaux jardins familiaux en concertation avec les jardiniers de l'Association.

En pleine crise sanitaire, le choix par la Municipalité de tenir cette réunion a été validé par le Préfet dans le respect des conditions strictes des gestes barrières.

**En préambule :** Présentation de l'historique du projet de collège à Fleury-Mérogis par le maire, Olivier CORZANI :

La demande d'un collège par la Commune date initialement d'Auguste GENTELET (maire de Fleury-Mérogis de 1959 à 1972).

La 1<sup>ère</sup> pierre symbolique d'un collège à Fleury-Mérogis a été posée en 1977 au nord des 7ha. Il s'agissait déjà de la volonté de construire un collège sur cette parcelle.

Depuis, à savoir quarante ans après, face à l'essor démographique important en Essonne, le Département décide en 2017 la construction de 2 nouveaux collèges sur son territoire, à Massy et Gif-sur-Yvette.

En 2018, cette même instance décide la réalisation de 3 autres collèges : Wissous, Corbeil et Viry-Châtillon.

Parallèlement, Fleury-Mérogis a vu sa population des ménages augmenter de près de 50% entre 2013 et 2017 avec la livraison de son nouveau quartier (1 800 logements aux Joncs-Marins). Le nombre de naissances a augmenté considérablement (de 86 en 2014 à 235 en 2017), ce qui distingue l'évolution de la ville par rapport au département et à l'ensemble de la France métropolitaine. Les effectifs scolaires actuels et les projections (400 élèves supplémentaires en primaire d'ici à 2024) nécessitent la construction d'un 4<sup>ème</sup> groupe scolaire à Fleury-Mérogis, prévu aux Joncs-Marins

derrière le garage et contrôle technique. De même, au ¾ rempli par les collégiens floriacumois, le collège Paul-Eluard à Sainte-Geneviève-des-Bois ne peut plus accueillir les nouveaux collégiens de cette ville concernée aussi par des programmes de construction et a fortiori les nouveaux de Fleury-Mérogis que les projections à l'horizon 2025 estiment à plus de 600 élèves. Bondoufle, elle-même concernée par un programme immobilier de 2 000 logements en cours ne pourra accueillir plus de 100 Floriacumois dans son collège Charles-Péguy en 2024 (nombre maximal fixé par le Département selon les possibilités d'accueil de cet établissement et du contexte des livraisons de logements). Aujourd'hui, cet établissement accueille 42 élèves de Fleury-Mérogis, dépassant le rythme annuel de remplissage fixé à 25 élèves.

Nouvellement installée en février 2019, la municipalité de Fleury-Mérogis se lance dans une bataille avec le Département pour obtenir un collège sur la commune. Elle ne veut pas que la ville de Fleury-Mérogis soit une simple variable d'ajustement entre tous les collèges environnants. La réussite scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire constituent des axes forts du mandat municipal de Fleury-Mérogis.

En mai 2019, la ville obtient un courrier co-signé de 6 maires alentours pour demander au Président du Département un collège à Fleury-Mérogis.

En juillet 2019, le Département décide la construction de 3 autres collèges en Essonne : un dans le secteur de Vigneux-sur-Seine/Montgeron, un autre dans le secteur OIN de Sénart, puis un dans celui de Sainte-Geveviève-des-Bois/Ris-Orangis/Brétigny-sur-Orge/Fleury-Mérogis.

La Municipalité poursuit ses investigations vis-à-vis du Département.

Le 21 janvier 2020, le Département adresse à la Commune un courrier manifestant l'intérêt d'un collège à Fleury-Mérogis ; le 1<sup>er</sup> site visé pour accueillir ce collège est celui des 7ha.

Forte de ce positionnement vis-à-vis de la Commune, la Municipalité doit être en capacité d'offrir un site qui conviendra au Département sachant que la superficie demandée pour accueillir un collège est de 1,5 ha. A ce titre l'étude de pollution d'un cabinet d'expertise ayant démontré que le terrain des 7 ha, objet d'un apport de remblais courant 2017, équivalent à 300 000 tonnes de terre polluée par de l'amiante, du mercure et des déchets en tout genre, issus de chantiers de l'Île de France, doit orienter la Ville vers la proposition au Département de plusieurs autres sites potentiels. Le terrain des 7ha ne doit plus être le seul site proposé !

En effet, le risque que la candidature de Fleury-Mérogis soit, à ce stade du projet, remise en cause pour l'accueil d'un collège est important. Fleury-Mérogis n'est pas seule candidate ; L'enjeu pour Fleury-Mérogis est de perdre l'opportunité de 50 ans d'attente et de voir celle-ci reportée pour 20 voire 30 ans.

La ville de Fleury-Mérogis propose en conséquence cinq sites potentiels d'1,5 ha : le site de Vernis-Soudée (un foncier privé, pollué et excentré selon le Département), le domaine pénitentiaire (dans le cadre d'une mise à disposition du foncier), les jardins familiaux (un foncier communal et concerné par le projet de géothermie), les 7ha (un foncier communal mais pollué), le sud du bois des Joncs-Marins (un foncier communal mais avec la présence d'un bassin d'orage, concerné d'autre part par des procédures administratives lourdes et trop proche du collège Paul-Eluard).

Après une visite et examen des avantages et inconvénients de chacun des sites, seul celui potentiellement à même d'accueillir un collège pour la rentrée 2025 est celui des jardins familiaux.



Le Département ne construit des collèges que sur les terrains mis à disposition par les communes. Charge à celles-ci d'acquérir le foncier si le site ciblé est privé. A Massy, par exemple, le Département a acquis le terrain mais a demandé à la Ville le remboursement d'1 million d'euros sur l'achat du terrain. Fleury-Mérogis n'est pas en capacité de porter l'acquisition de Vernis-Soudée (environ 5 millions d'euros) de même que la dépollution estimée à environ 10 millions d'euros. La dépollution des 7 ha estimée aux environs de 20 millions d'euros doit être prise en charge par le responsable de la situation : l'Aménageur ou l'Etat, et non par les Floriacumois. Le dossier des 7 ha fait l'objet d'une procédure judiciaire qui sera longue, pouvant aller jusqu'à 10 ans, voire plus.

Le Département retient donc le terrain des Jardins familiaux en raison du calendrier (objectif construction pour la rentrée 2025, voire si possible 2024), de sa proximité avec les habitations, des structures sportives et également du réseau projeté de géothermie.

Le 1<sup>ER</sup> juillet 2020, le Département délibère sur le principe de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle des jardins familiaux, dite AH 147 pour la construction d'un collège à Fleury-Mérogis.

Le 28 septembre 2020, le conseil municipal de Fleury-Mérogis délibère sur le principe d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle AH 147 au Département pour la construction exclusive d'un collège.

L'objectif est de créer à l'issue de cette rencontre un groupe de travail constitué de jardiniers volontaires pour travailler ensemble sur les nouveaux jardins. L'idée est de se revoir dès la mi-novembre pour débiter cette concertation.

Cette présentation a été suivie d'échanges entre les jardiniers, le Maire, les autres représentants de la Municipalité, pour certains jardiniers eux-mêmes :

Sur la décision du site d'implantation d'un collège sur les jardins familiaux, les réactions ont été les suivantes :

- Craintes des nuisances liées aux collégiens, à la circulation, les parkings dans le secteur. Projet situé dans un cadre naturel apprécié des habitants car au cœur des habitations ;
- Mise en culture depuis des années, ces jardins libèrent du stress, permettent de nourrir des familles, et de combler les fins de mois difficiles. Présence d'arbres et d'animaux dans ces jardins. Il va falloir des années pour la mise en culture dans les nouveaux jardins ;
- Le choix de cette implantation, et donc de supprimer les actuels jardins, n'a pas des conséquences uniquement pour 64 jardiniers mais pour 64 familles. Ce choix concerne en conséquence environ 300 habitants ;
- Pourquoi ne pas avoir été informés au moment où le Département commençait à viser le terrain des jardins familiaux ? Les dépenses faites pour l'achat de matériel et de produits du jardin auraient pu être évitées ;
- Pourquoi ne pas mettre le collège proche de la Francilienne, là où il est prévu d'implanter les futurs jardins ?
- Pourquoi ne pas dépolluer partiellement le site des 7 ha pour accueillir le collège ?
  - Ce à quoi un autre jardinier répond qu'une telle solution pose un problème sanitaire pour les élèves qui devront, dans ce cas, supporter la pollution à proximité, celle non retirée ;
- Dans quels délais les jardins devront-ils être libérés ?
- Que faire des outils de jardinage en attendant l'aménagement des autres jardins ?

- Le choix du site du collège est admis. Pour autant où seront implanter les futurs jardins et dans quel délai ?

Réponse :

- *Même si la Municipalité aurait préféré une implantation du collège sur les 7ha – d’ailleurs, à ce titre ses membres, simples administrés hier, auraient souhaité être soutenus avec les habitants du village dans leurs revendications, lorsque les centaines de camions de terre défilaient chaque jour, un par un vers cette parcelle aujourd’hui polluée- le choix du site des jardins familiaux est une réponse de proximité pour les familles et notamment pour les collégiens dans leur quotidien ;  
La municipalité de Fleury-Mérogis a en effet à cœur d’offrir les meilleures conditions aux élèves de la commune pour étudier et réussir. Cette proximité participera à l’objectif fixé d’une part de réussite scolaire mais aussi de réduction du décrochage scolaire : en effet, un collège situé à proximité conduit l’élève à passer moins de temps dans ses déplacements, à la possibilité de déjeuner au domicile familial et ce faisant d’alléger ainsi le cartable des cours du matin pour les remplacer par ceux de l’après-midi. Par conséquent en améliorant son confort, l’élève est plus à même de réussir scolairement. Ces conditions offertes pour l’enfant, le sont également pour sa famille ;*
- *Un collège situé au cœur des habitations et qui plus est entre les deux groupes scolaires primaires n’est pas une incohérence urbaine au contraire. La plupart des collèges sont situés en centre ville ;*
- *Les jeunes ne doivent pas être considérés comme une nuisance. Ils ne sont pas plus délinquants que certains adultes. Un collège n’est pas une usine pétrochimique ;*
- *La nature en ville est un sujet que la Municipalité a également à cœur. Parallèlement aux nouveaux jardins familiaux, un travail est mené pour développer des jardins partagés à travers la ville ;*
- *Etant donné le calendrier et l’objectif fixé d’ouvrir le collège en septembre 2025, plusieurs phases pour y parvenir sont à prendre en compte : phase d’étude préalable d’étude de sol etc, phase de consultation des architectes et des entreprises, d’instruction du permis de construire et enfin la phase travaux (environ 24 mois), lesquelles conduisent à devoir mettre à disposition le terrain d’assiette au bénéfice du Département pour début 2021 ;*
- *Aujourd’hui il faut retenir l’idée suivante : un projet de collège attendu depuis très longtemps à Fleury-Mérogis a enfin été décidé par le Département. Il s’agit d’une excellente nouvelle. Le site retenu, compte tenu des arguments exposés, est celui des Jardins familiaux. Il s’agit d’un terrain appartenant à la Commune qui constitue un bien public. Refuser aujourd’hui d’implanter un collège sur ce site, c’est reporter le projet de collège à Fleury-Mérogis à des décennies. Il est surtout important de raisonner sur l’intérêt pour la population de voir un tel équipement se construire enfin à Fleury-Mérogis, y compris sur le terrain des jardins familiaux. Cet équipement permettra de servir l’intérêt général. L’intérêt général doit primer sur l’intérêt individuel et non l’inverse ;*
- *Le choix de ce site est irréversible. A ce titre, le Département délibèrera de nouveau le 16 novembre prochain sur le sujet et un protocole sera signé le 19 entre le Président du conseil départemental et le Maire de Fleury-Mérogis sur les conditions de mise à disposition du terrain des jardins familiaux et de la construction de l’équipement ;*
- *La volonté de la Municipalité est d’associer les riverains (HLM Résidence) au projet de construction du collège.*

Sur le choix du site des nouveaux jardins : près du pont de la Francilienne, les jardiniers se sont exprimés :

- Selon les jardiniers, le site présenté est trop éloigné des habitations. Cet endroit nécessite un déplacement en voiture, voire en bus pour ceux qui n'ont pas de moyens de transport, par conséquent trop coûteux pour de nombreux jardiniers ;
- La présence des Roms à proximité est d'autre part un risque pour les récoltes.

**Par conséquent, l'ensemble des jardiniers refuse ce site.**

- Ils proposent le site du ministère pour les nouveaux jardins, là où le collège était en position 2 ;
- Terrain situé derrière le garage automobile et contrôle technique de la RD 445 ;
- Les jardiniers seront-ils prioritaires sur les futurs jardins familiaux aménagés ?

Réponses du Maire :

- *La localisation future sera vue par le collectif des jardiniers. Là où les jardins seront implantés, les habitants riverains seront préalablement consultés ;*
- *Le terrain de 8000 m<sup>2</sup>, insuffisant pour un collège, situé derrière le garage en bordure de la RD 445 accueillera la 4<sup>ème</sup> école primaire ;*
- *Les jardiniers de l'Association seront prioritaires sur les futurs jardins à condition d'habiter Fleury-Mérogis ;*
- *Le groupe de travail traitera en 1<sup>er</sup> lieu de la question du stockage du matériel de jardinage et de la relocalisation des jardins familiaux.*

**Conclusion :** l'ensemble des jardiniers a conscience de la nécessité d'un collège à Fleury-Mérogis ; la majorité a conscience que le collège ne pourra se faire ailleurs que sur les jardins familiaux. Néanmoins s'agissant du nouveau site des jardins familiaux cette majorité souhaite une réponse à la mesure de leurs attentes, et très vite ; une réunion avec le collectif constitué (voir annexe) doit être programmée au plus tard fin novembre, voire début décembre.

## **Compte-rendu du samedi 12 décembre 2020**

Le samedi 12 décembre dernier, les usagers des jardins familiaux ont été invités à une rencontre initiée par l'équipe municipale afin de s'exprimer, en présence du Maire de Fleury-Mérogis et de ses adjoints, sur l'avenir des jardins familiaux. Un temps d'échange attendu aussi bien par les jardiniers que par les élus, du fait de la construction annoncée d'un nouveau collège, dont l'implantation est prévue sur l'emplacement actuel des jardins.

Sur les 20 inscrits, 16 jardiniers se sont rendus présents ce samedi 12 décembre. Pour les écouter étaient présents Olivier Corzani, Maire de Fleury-Mérogis, Roger Perret, adjoint chargé du Cadre de vie et de la Démocratie locale, Espérance Niari, adjointe chargée des ambitions et droits pour les enfants et les jeunes et Mélanie Barbou, Conseillère déléguée, chargée de la Place de la nature et de l'animal dans la ville.

Cette rencontre faisait suite à un premier temps d'échange organisé le 7 novembre 2020, et à l'occasion duquel le Maire avait fait savoir que la construction du futur collège impliquerait le déménagement des jardiniers de leurs parcelles dès janvier 2021. Une nouvelle reçue très brutalement par les jardiniers et ayant suscité un certain nombre de mécontentements et d'inquiétudes. Malgré ce contexte, les échanges qui se sont tenus le samedi 12 décembre 2020 se sont avérés apaisés et constructifs.

### **I. Les jardins familiaux : une histoire personnelle**

Au cours de la première partie de la rencontre, les participants ont été invités à faire part de l'histoire qui les lie aux jardins familiaux. À travers leur récit, au-delà de l'attachement affectif, ce sont la place et le rôle de ces espaces au sein de la commune et pour ses habitants qui ont été soulignés.

#### **a. Une activité centrale dans le quotidien des usagers**

Parmi les usagers des jardins familiaux, on compte un nombre significatif de personnes retraitées pour lesquelles ces jardins sont avant tout des espaces de sociabilité, leur permettant d'échapper à la solitude. L'un d'entre eux a ainsi confié : « Nous enlever les jardins, ce serait comme nous confiner pour toujours ». Des termes très lourds tels que « la déprime », « la solitude » ont été employés par ces participants pour souligner combien les jardins ont été essentiels à leur équilibre psychique. Selon eux, les jardins constituent l'une des rares activités de plein-air et régulière offertes aux seniors au sein de la commune.

D'autres participants, encore en activité, ont eux aussi valorisé le caractère épanouissant de ces jardins, en indiquant que les activités productives qu'ils y conduisent, constituent une source d'autosatisfaction unique. Par-là, ils ont ainsi souligné le caractère structurant de ces activités de jardinage qui, en contribuant à renvoyer aux usagers une image d'eux-mêmes valorisée, revêtent quasiment une dimension identitaire. Dans cette idée, un jardinier indiquait : « m'enlever les jardins, c'est comme m'arracher un membre ou le cœur ».

Au-delà des activités liées à la culture de la terre, les participants ont tous salué la présence sur le site d'espaces d'activités collectives, qu'ils disent importantes pour maintenir un esprit convivial et de

partage : « on peut jouer à la pétanque, faire des barbecues. C'est bien, ça permet de se connaître, de se faire de nouveaux amis ».

#### **b. Un accès à une vie saine**

Plusieurs participants ont indiqué que les jardins familiaux constituent l'un des rares accès à la nature qui leur est offert. C'est plus particulièrement le cas pour les personnes vivant en appartement et ne disposant pas de jardin : « Moi qui n'ai qu'un balcon, ça me permet de retrouver ma famille dans un espace agréable » racontait l'une des participantes.

Certains ont également souligné la garantie précieuse d'une alimentation saine qu'apportait leur activité au sein des jardins quand, dans le commerce, les produits de qualité ne sont accessibles qu'à un coût élevé : « Au moins là on sait ce qu'on mange. Dans le commerce, les légumes ont poussé avec plein de produits chimiques. Peut-être qu'on investit beaucoup pour l'entretien de nos parcelles, mais ça reste moins cher que si on achetait des légumes de la même qualité dans le commerce ».

#### **c. Un lieu de transmission des savoirs**

Plusieurs participants ont valorisé les vertus pédagogiques des jardins familiaux. Aux plus jeunes, ces jardins permettent de faire découvrir le cycle de production associé aux différentes espèces de légumes. Un participant, heureux grands-parents racontait : « grâce aux jardins, je peux montrer à mes petits-enfants que les légumes ne poussent pas dans les boîtes de conserve. C'est important, les jeunes aujourd'hui, ils ne savent plus ça ! ».

Ce sont aussi les jardiniers eux-mêmes qui viennent apprendre de nouveaux savoir-faire. Certains ont en effet évoqué les échanges de bons-conseils auxquels procèdent les jardiniers entre eux.

## **II. Le nouveau projet**

A l'issue du premier temps d'échange, le Maire de Fleury-Mérogis a annoncé l'obtention d'un délai d'un an auprès du département pour la libération des parcelles actuellement dédiées aux jardins familiaux. Une annonce particulièrement bien accueillie par les participants, leur permettant de dépasser la problématique relative au stockage à court-terme des matériaux, inscrite à l'ordre du jour formulé dans l'invitation. Ces derniers ont alors été plus enclins à engager la réflexion autour de la conception des futurs jardins familiaux. Une limite a tout de même été constatée, à savoir le besoin pour certains d'avoir d'abord connaissance du futur emplacement pour préciser leurs exigences quant au cahier des charges.

Plusieurs paramètres ont été énoncés au nombre desquels :

#### **a. un projet partagé et porté collectivement**

Plusieurs jardiniers ont insisté sur l'engagement attendu de la part des habitants dont la demande de parcelle a pu aboutir et ont dénoncé « le délaissement » et le « non-respect de leurs engagements » par certains, dans un contexte où beaucoup de demandes ne peuvent être satisfaites et demeurent en liste d'attente. A également été regretté « un manque de respect » de la part de certains jardiniers qui n'hésiteraient pas à détériorer les jardins voisins.

Pour favoriser l'assise de valeurs communes auxquelles chacun des adhérents à l'association souscrirait, il a été demandé l'édiction d'un règlement intérieur rappelant les engagements et principes auxquels doivent répondre les jardiniers.

Si les jardiniers se sont montrés assez ouverts à l'idée de faire connaître et de valoriser leur travail auprès du reste de la population (journées portes ouvertes, animations auprès de scolaires, concours de jardinage, etc.), certains d'entre eux ont exprimé la volonté de rester fidèle au concept de « jardins familiaux » et de ne pas le confondre avec celui de « jardins partagés ».

#### **b. Des modalités de fonctionnement clairement arrêtées**

Au regard de certains dysfonctionnements aujourd'hui observés, il est apparu nécessaire pour plusieurs des participants de formuler le besoin que les modalités de fonctionnement des futurs jardins puissent être définies précisément et portées à la connaissance de tous les bénéficiaires. Plusieurs problématiques seront ainsi à trancher :

- les modalités de gestion (en association ou sous régie de la mairie ?) ;
- répartition des tâches et des charges, notamment en matière d'entretien ;
- modalités d'information.

#### **C. Une configuration à optimiser**

Parmi les critères essentiels requis dès à présent pour la conception des futurs jardins familiaux, celui de la configuration des parcelles. Si certains sont prêts à revoir à la baisse le périmètre de leur jardin pour permettre à davantage d'habitants de bénéficier d'un espace, ces derniers demandent à ce que les parcelles soient clairement délimitées, allant jusqu'à proposer des clôtures.

Les circulations et espaces communs ont également été évoqués. Il est demandé à ce que des traversées accessibles aux voitures puissent être prévues afin de faciliter le transport des outils et matériaux lourds et que leur accès soit régulé par un système d'autorisation.

Enfin, l'installation de plusieurs équipements jugés indispensables à une pratique continue tout au long de l'année a été sollicitée. Il fut notamment question de dispositifs pour se protéger du soleil et de la pluie (ex : pergola) et de points d'eau de proximité.

#### **d. une localisation accessible**

La proximité du futur emplacement des jardins familiaux a été largement requise par l'assemblée. Deux enjeux ont été associés à ce critère, celui de l'accessibilité et de la possibilité de maintenir un espace de nature au sein, ou a minima, à proximité du cœur de la Ville.

A ce sujet, les participants ont évoqué et interrogé la disponibilité du terrain appartenant au ministère de la justice qui, selon eux, répond à l'essentiel des critères exigés.

### **III. Conclusion de l'exécutif**

#### **a. Une parole riche en enseignements**

A l'issue de la réunion, les représentants de la Ville ont été invités à réagir en revenant sur les enseignements tirés des échanges.

Le Maire a ainsi indiqué combien il lui apparaissait précieux de prendre le temps de partager collectivement les représentations associées par chacun aux jardins familiaux, véritable bien commun, ainsi que les perspectives d'avenir. Il a également insisté sur le besoin que cette parole soit bien confiée à celles et ceux qui vivent les jardins au quotidien, plutôt qu'à des représentants extérieurs dont la vocation pourrait être davantage politique que liée au projet.

#### **b. Des perspectives d'avenir**

Lors de son intervention, le maire a également rappelé que la volonté de soutien à la construction d'un nouveau collège ne devait pas être envisagée comme un choix excluant, entre jardins ou collège. L'arrivée de ce nouvel équipement est au contraire à aborder comme une opportunité de repenser les jardins familiaux.

Concernant le terrain appartenant au ministère de la justice, le Maire a fait état de l'avancée des discussions. Il a indiqué qu'une demande avait été envoyée, mais que les rouages administratifs lourds propres au fonctionnement des ministères nécessiteraient sûrement du temps et la formulation de relances. Le Maire s'est dit prêt à porter les négociations jusqu'à leur aboutissement.

#### **c. Le début d'une réflexion collective élargie**

Pour finir, le Maire a annoncé que ce temps d'échange serait suivi d'autres rendez-vous dès début 2021. Ces derniers auront vocation à la fois à poursuivre la réflexion autour de la refonte des jardins familiaux, mais aussi à engager une réflexion collective avec l'ensemble de la population autour des conditions à mettre en place pour faire de ce nouveau collège un atout pour la ville.

## **Compte-rendu de la rencontre avec les usagers des jardins familiaux du 6 février 2021**

Le samedi 6 février 2021 les usagers des jardins familiaux ont été invités à poursuivre la réflexion engagée le 12 décembre 2020 autour du devenir des jardins familiaux. Était inscrit à l'ordre du jour :

1. Discussion autour des possibilités d'accueil de plusieurs sites identifiés par la municipalité au nombre desquels :
  - Terrain du ministère la Justice
  - Terrain privé près du Pont de la Francilienne
  - Parc de la Greffière
  - Terrains dans le quartier des résidences (rue de l'Essonne ; rue de la renarde ; rue de la Chalouette ; rue de l'Yerres)
  - Terrain dans le quartier des Aunettes (rue Jacques Decour; rue Salvador-Allende)
  
2. Point sur l'état d'avancement des négociations avec le Ministère de la justice sur la mise à disposition de leur terrain

Sur les 20 inscrits, 16 jardiniers se sont rendus présents ce samedi 6 février. Pour les écouter, étaient présents Olivier Corzani, Maire de Fleury-Mérogis, Roger Perret, adjoint chargé du Cadre de vie et de la Démocratie locale, Espérance Niari, adjointe chargée des ambitions et droits pour les enfants et les jeunes et Mélanie Barbou, Conseillère déléguée, chargée de la Place de la nature et de l'animal en la ville.

L'équipe municipale se félicite de la qualité des échanges et de l'esprit serein et constructif dans lequel ils se sont déroulés.

### **I. Conclusions recueillies autour des terrains présentés**

#### **a. Terrain du ministère de la Justice**

L'ensemble des participants identifient depuis plusieurs mois cette parcelle comme la plus adaptée aux usages courants des jardiniers tels qu'ils ont cours aujourd'hui. Dans le cas où les négociations avec le ministère de la Justice trouveraient une issue favorable, les jardiniers ont d'ores et déjà exprimé certains attendus quant à l'aménagement du site et à son fonctionnement.

- ***Les parcelles***

Il a été souligné l'importance de garantir une taille d'environ 100 mètres carrés minimum pour chacune des parcelles. Une dimension inférieure à celle des parcelles actuelles mais qui permettrait à la fois d'accueillir davantage de jardiniers, tout en laissant la possibilité à une diversité des espèces cultivées et à des aménagements individuels (bancs, table, cabanon, etc.).

La symétrie a également été évoquée, avec une préférence pour des parcelles à angles droits, pour plus de facilité dans les travaux de jardinage.



- ***L'entretien des cultures***

Afin de favoriser l'épanouissement des espèces plantées, une vigilance de la collectivité concernant la qualité de la terre est demandée.

Des garanties concernant l'accessibilité tant des points d'eau que des outils sont attendues.

A notamment été proposé le principe d'un point d'eau pour 8 parcelles.

**b. Terrain privé près du Pont de la Francilienne**

Ce terrain n'a pas recueilli l'assentiment des participants quelle que puisse être l'activité proposée, car jugé trop exposé à la pollution et aux nuisances sonores du fait de son emplacement. Son isolement a également été pointé comme un élément susceptible d'engendrer des coûts de déplacement significatifs.

**c. Parc de la Greffière**

Si les participants ont admis que le parc présentait une taille intéressante pour l'accueil des activités de jardinage, ils ont exprimé le souci de ne pas soustraire des espaces aux familles qui ont des habitudes de fréquentation (promenade, pique-nique, jeux de plein air, etc.) sur le site. Dans cette continuité, certains ont précisé qu'il serait préférable d'y prévoir des aménagements destinés à un usage collectifs (ex : jardins partagés, terrains de sport, etc.).

**d. Terrains dans le quartier des résidences et quartier des Aunettes**

- **Rue de l'Essonne**

Du fait de sa localisation à proximité de la D445, le terrain situé rue de l'Essonne a été là encore jugé trop exposé à la pollution et aux nuisances sonores pour être considérée comme une opportunité valable.

- **Résidences des rue de la Renarde, rue de la Chalouette, rue de l'Yerres, allée Pierre Brosselette (quartier des résidences), rue Jacques-Decour, rue Salvador Allende (Les Aunettes)**

Pour chacun de ces espaces, les participants ont attiré l'attention de l'équipe municipale sur la fréquentation préexistante de ces sites. Selon eux, il n'est pas acceptable là encore de soustraire ces espaces déjà investis par nombre d'habitants, notamment des jeunes, et il apparait préférable d'y envisagé des aménagements tournés vers des usages collectifs, partagés et ouverts à tous. L'installation de jardins partagés a été pointée comme une perspective intéressante permettant à la fois de favoriser une occupation positive de l'espace public, au caractère inclusif et pédagogique.

**II. Etat d'avancement des négociations avec le ministère de la justice**

Le Maire a fait état des premières pistes de travail issues de l'échange avec le ministère de la justice qui s'est tenu le 25 janvier 2021. L'institution s'est montrée ouverte à la réflexion et explore la possibilité d'une convention d'occupation temporaire intégrant une clause de revoyure.

## **Synthèse de la réunion du samedi 18 septembre 2021**

### **Avec les jardiniers de l'association des jardins familiaux**

#### **Introduction :**

La rencontre du 18 septembre 2021 fait suite aux réunions organisées depuis près d'un an, et notamment de la première datée du 7 novembre 2020, à l'occasion de laquelle, il était question aux jardiniers que la construction du futur collège à Fleury-Mérogis implique la fin prochaine de la mise à disposition du terrain communal à l'association des jardins familiaux.

Le déménagement a fait l'objet d'un échange avec le Maire et Monsieur Bellimont, le président nouvellement élu lors d'une rencontre courant juillet. Il a été décidé de reporter la date d'une saison supplémentaire. Un courrier notifié le 16 juillet fixait la fin de la mise à disposition au 7/11/2021.

Après le report de ce terme annoncé pour ce déménagement, obtenu par la Ville auprès du Département, l'Association s'est vue bénéficier d'une saison supplémentaire de cet espace communal. Par la suite, son Président, nouvellement élu, Francis Bellimont a été reçu courant juillet dernier par le Maire. Cette prise de contact au cours de laquelle l'Association a exprimé le souhait de pouvoir profiter jusqu'en septembre 2021, voire octobre 2021 de ces lieux, a été suivie d'un courrier du Maire, notifié le 16 juillet 2021 au représentant de l'Association, fixant la fin de la mise à disposition de ce terrain communal au 7 novembre 2021.

C'est dans ce contexte que tous les jardiniers ont été invités par courrier daté du 2 septembre 2021 à cette nouvelle rencontre avec la Municipalité, afin d'organiser le déménagement de l'espace communal occupé par les jardins familiaux. 25 jardiniers se sont rendus à cette réunion.

Le Maire, accompagné de ses adjoints, Roger Perret, adjoint chargé du Cadre de vie et de la Démocratie locale ainsi qu'Espérance Niari, adjointe chargée des ambitions et droits pour les enfants et les jeunes, a débuté cette nouvelle rencontre en évoquant le travail mené collectivement sur un certain nombre d'éléments depuis un an et la volonté pour l'équipe municipale de relocaliser les jardins familiaux. Il a rappelé le délai supplémentaire d'un an obtenu du Département. Le terme de cette période étant arrivé, il s'agissait de voir avec les jardiniers les conditions de déménagement des jardins familiaux afin de permettre au Département de travailler sur le terrain d'assiette du futur établissement.

Si l'objet de la réunion portait, comme annoncé, sur l'organisation du déménagement des jardins compte tenu du calendrier et de l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle, le sujet de l'implantation des futurs jardins ne pouvait être écarté (1). Ce premier point a donc été abordé par le Maire, avant celui de l'organisation du déménagement et de ses modalités (2).

#### **I Point d'étape sur les futurs jardins :**

##### **a. Un travail constant pour une relocalisation des jardins**

Le Maire a rappelé la volonté initiale indéfectible de l'équipe municipale de travailler à relocaliser les jardins familiaux. Il a précisé que même si le travail avance, il est encore impossible d'annoncer officiellement un site d'implantation pour les nouveaux jardins. Etant donné que sur ce sujet, la Commune n'est pas seule « maître à bord » puisqu'elle est contrainte, n'ayant pas de foncier à disposition. La volonté municipale est de favoriser une mise à disposition la plus rapide possible afin de réimplanter les jardins. Le dossier du collège a avancé mais tous les dossiers n'avancent malheureusement pas au même rythme, malgré le temps investi pour chacun d'eux et la volonté municipale de les conduire concomitamment.

**b. Les pistes d'implantation :**

La Municipalité œuvre sur plusieurs pistes de terrain pour réaliser les futurs jardins familiaux. Le terrain du ministère de la Justice constitue l'une des hypothèses d'implantation qui a été ciblée par le groupe de travail, et sur laquelle la Commune s'emploie à travailler. Cette piste du ministère n'écarte cependant pas les autres sur lesquelles la Municipalité travaille au quotidien également.

**c. Un calendrier non connu :**

Après avoir annoncé qu'il était à ce jour impossible de donner une date d'emménagement sur les futurs jardins, le Maire a certifié que tout était mis en œuvre pour faire aboutir ce projet. Comme précisée en amont, la difficulté est que la Municipalité n'est pas seule autour de ce dossier et n'est pas non plus décisionnaire. Elle ne peut par conséquent en maîtriser le calendrier.

Cependant, le Maire a réaffirmé que les discussions étaient toujours en cours et qu'il informerait d'ores et déjà les jardiniers si celles-ci étaient stoppées. Par ailleurs, il a précisé que le jour où le choix du site serait connu de manière certaine, ces derniers en seront très vite informés. Dans le prolongement, il a attiré l'attention de ces mêmes personnes sur le sujet de l'emménagement lequel ne saurait être envisageable dès le lendemain d'une telle décision. En effet, il y aura un travail en commun à mener ensuite autour du projet, avec les entreprises sur l'aménagement du terrain lequel demandera aussi du temps ;

Nonobstant, en réponse à l'inquiétude exprimée face à l'inconnu du site et du calendrier mais aussi à la crainte d'être oubliés, le Maire a accepté bien volontiers de rendre régulièrement destinataires les jardiniers d'un courrier rappelant l'engagement municipal et le travail mené.

**II L'organisation du déménagement des jardins :**

**a. Le stockage des outils :**

La fin de la mise à disposition du terrain communal étant prévue le 7 novembre 2021, le Maire a annoncé à l'assemblée que la Ville avait réfléchi à des solutions de repli pour le stockage du matériel des jardiniers dépourvus de locaux personnels. Cette solution de repli est apportée par la Commune à ces jardiniers, dont il est attendu qu'ils se manifestent (voir feuille de recensement des outils) dans l'attente de l'ouverture des nouveaux jardins.

A cet effet, le Maire a parlé de deux locaux situés en particulier sur le terrain d'honneur du foot : un abri existant, type « algéco » et un abri à installer « type container », l'ancienne boulangerie de la place du 8 mai plus proche des jardins n'apparaissant pas sûre selon certains jardiniers.

**b. Pour quels matériaux ?**

La solution de repli apportée par la Commune ne peut concerner en revanche que les outils exclusivement de jardinage et non stockables à titre personnel. Elle ne concerne donc pas les accessoires personnels du jardin, comme les tables et les chaises etc, pour lesquels la Municipalité ne pourra apporter malheureusement aucune solution.

**c. L'assurance des outils stockés :**

La Municipalité ne pouvant assurer du matériel ne lui appartenant pas, l'association des jardins familiaux doit prendre à son compte cet élément dans le cadre de son contrat d'assurance. Sur ce point, le Maire a proposé que le Bureau de l'Association se rapproche ensuite de la mairie dans le cadre de sa demande de subvention.

**d. Le recensement des outils stockés par la Ville :**

Le Maire a précisé qu'une feuille de recensement des outils serait mise à disposition à l'issue de la réunion. En effet, pour les jardiniers ne disposant pas de lieu de stockage pour leurs outils, cette feuille doit permettre à ces derniers de recenser le détail de leur matériel que la Ville propose de stocker. Par ce descriptif, la Municipalité sera par ailleurs plus à même d'ajuster les besoins en termes de stockage.

Une fois effectué, ce recensement doit être remis au plus vite au service urbanisme de la mairie, soit par email : [urbanisme@mairie-fleury-merogis.fr](mailto:urbanisme@mairie-fleury-merogis.fr), soit directement au service lui-même, situé à la mairie, 12, rue Roger-Clavier. Quel que soit le mode de transmission de ce document au service urbanisme, un récépissé sera délivré au jardinier.

Cette feuille de recensement doit permettre de répertorier aussi les engins à moteur, pour lesquels la Municipalité apportera une solution de stockage pour les jardiniers ne disposant pas de solution personnelle pour ce matériel spécifique. Il en sera de même pour le matériel de l'Association.

**La date buttoir du 4 octobre 2021 annoncée initialement sur la feuille de recensement, pour remettre cette liste renseignée au service urbanisme, est reportée au lundi 11 octobre 2021.**

Chaque jardinier concerné par la solution de stockage communal, est invité par la même occasion de ce recensement à identifier, par ses coordonnées (*nom prénom*), chaque outil de jardinage qu'il voudra stocker dans un local communal.

**e. Le cabanon du jardinier et les clôtures :**

Les jardiniers ne sont pas tenus à l'évacuation de leur cabanon édifié par la Commune, ni de la clôture, mais uniquement du matériel le contenant et celui présent dans le jardin.

**f. Une benne mise à disposition :**

En dehors de celle spécifique aux déchets verts, une benne supplémentaire réservée aux déchets de tous ordres a été mise à disposition des jardiniers sur le terrain dès juillet dernier. Les services veillent à son remplacement au fur et à mesure de son remplissage.

**Conclusion :**

Monsieur le Maire a conclu la réunion en rappelant à chacun la nécessité de prendre une feuille de recensement. Une fois toutes les feuilles remises au service urbanisme, la Municipalité reviendra vers les jardiniers pour l'organisation et le jour du stockage ;